

## La CEF accuse le gouvernement français de discrimination et menace

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Conférence épiscopale](#), [Culte divin](#), [Église en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

**Date** : 5 mai 2020

Je vous ai bien eus : ce n'est pas la CEF qui montre les dents au gouvernement, mais la Grande Mosquée de Paris !

La Grande mosquée de Paris a annoncé ce mardi la possibilité de faire appel aux tribunaux afin de dénoncer la « discrimination » dont ferait preuve, selon elle, le gouvernement français à l'égard du culte musulman. La représentation musulmane dénonce notamment la possibilité envisagée par le gouvernement français d'avancer la fin des interdictions de cérémonies religieuses pour accommoder la Pentecôte.

Le gouvernement voulait profiter du confinement pour éviter les émeutes systématiques de la fin du ramadan. Ce dernier doit se terminer le 24 mai. Pour ne discriminer personne et mettre toutes les religions sur le même plan (et de surcroît faire subir aux catholiques une belle humiliation), **Edouard Philippe** a voulu interdire les cérémonies publiques (à l'exception des obsèques) jusqu'au 2 juin. Suite aux moult appels de catholiques et évêques à pouvoir déconfiner 2 jours plus tôt pour bénéficier de la fête de la Pentecôte, le Premier ministre a déclaré être "*est prêt à étudier la possibilité*". C'est une jolie formule destinée normalement à calmer le demandeur tout en enterrant sa demande (comme lorsqu'on crée une commission sur un sujet pour mieux l'évacuer).

Mais c'est l'inverse qui se produit, puisque, outrés, les musulmans de France clament à la

discrimination :

« La Grande mosquée de Paris a annoncé, au lendemain de la présentation du « plan de déconfinement » par le Premier ministre, alors que le Ramadan venait de débuter, l'annulation de la prière de l'Aïd prévue probablement le 24 mai. Cette décision fut prise après que les pouvoirs publics eurent décidé d'interdire la tenue de toute cérémonie religieuse avant le 2 juin 2020 ».

« Si nous tenons à exprimer aujourd'hui notre stupéfaction et notre déception, c'est en raison de revirements inexplicables par l'exécutif, qui annonce l'éventualité de célébration d'offices religieux au sein des lieux de culte avant la date prévue, soit dès le 29 mai, pour permettre l'organisation de cérémonies religieuses liées aux fêtes juive et chrétienne de la Pentecôte ».

« Cette décision qui se dessine installerait de fait une inégalité entre les citoyens. Les musulmans ne comprendraient pas cette mesure inique du « deux poids deux mesures », la fête de l'Aïd n'étant séparée de la Pentecôte juive et chrétienne que de quatre jours ».

« Par conséquent, si cette « dérogation » venait à être accordée aux autres communautés religieuses à compter du 29 mai 2020, ce qui de facto exclurait la communauté musulmane, la GMP demandera instamment aux pouvoirs publics de fixer le 24 mai comme date de reprise de célébration des cérémonies religieuses pour tous les lieux de culte sans exclusion ».

« A défaut, la Grande Mosquée de Paris se verra malheureusement dans l'obligation d'user de tous les moyens légaux pour défendre les intérêts moraux des musulmans de France. Elle étudiera notamment la possibilité d'une saisine des juridictions compétentes pour dénoncer un fait grave de discrimination manifeste ».

Il reste 3 solutions au gouvernement :

- déconfiner dès le 24 mai et s'attendre aux habituelles réjouissances de l'Aïd, qu'il voulait éviter
- déconfiner le 31 mai pour permettre aux catholiques de célébrer la Pentecôte, et il s'expose à une procédure judiciaire de la part des musulmans
- déconfiner le 2 juin pour éviter toute grogne, celle des catholiques étant négligeable.

Mgr de **Moulins-Beaufort**, président de la Conférence des évêques de France, qui n'a pas eu le courage d'aller en justice pour dénoncer l'atteinte aux droits de l'Eglise, seule affectataire des lieux de culte, créant ainsi une grave jurisprudence pour l'avenir, s'est montré solidaire des

musulmans en déclarant [dès le 30 avril](#) :

« Les autorités musulmanes ont-elles-mêmes dès le début du confinement décidé de garder les mosquées fermées jusqu'à la fin du ramadan. Donc elles ont pris leurs responsabilités et je voudrais vraiment rendre hommage aux autorités musulmanes de France pour cela, parce que c'était pour elles extrêmement coûteux, au moins autant que pour nous de renoncer au culte pendant la Semaine Sainte par exemple, mais eux ont choisi d'aller plus loin que ce qui était demandé par les services gouvernementaux c'est-à-dire de fermer vraiment les mosquées. Il faut que les autorités de l'Etat prennent en compte cette responsabilité des (...) musulmans en France. Après, s'il faut aider les musulmans (...) en acceptant de ne reprendre que tous ensemble pourquoi pas. Mais de toute façon le ramadan se finit le 25 mai. »

Il est tout de même très étonnant que la CEF semble vouloir s'appuyer sur les musulmans pour contraindre le gouvernement à libérer le culte public. Mais cela reste moins étonnant que ce parallèle entre l'islam et la religion catholique. L'absence de prêche dans les mosquées n'a strictement rien à voir avec l'absence du saint sacrifice de la messe. Ou alors c'est que nous n'avons plus la même foi.